

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU Erreur ! Aucune variable de document fournie.

17480/ 11572

ERREUR ! AUCUNE VARIABLE DE DOCUMENT FOURNIE.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Ainsi dans le cadre de l'opération « Châteauneuf-les-Martigues - Aménagement du Chemin de la Bastide Neuve de l'avenue Maréchal Leclerc à l'avenue des Anciens Combattants », la Métropole envisage d'aménager le chemin de la Bastide Neuve (520ml représentant 5 800m² de voirie)

L'aménagement consiste notamment à reprendre le trottoir sur une largeur de 1,50m, la chaussée sur 5,50m, et à créer une piste cyclable unilatérale sur trottoir de 1,50m. Il s'agira en outre de réaliser 3 plateaux traversants, de prévoir des places de stationnement lorsque l'emprise s'élargit, et d'enfouir les réseaux existants.

Le coût du projet pouvant être subventionné s'élève à 105 000,00 euros HT.

L'opération visée n°2015115900, a été créée par délibération n°VOI 002-1669/15/CC en date du 21 décembre 2015 du Conseil de Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, pour un montant de 1 500 000,00 euros TTC.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.